

**KIROS EV**Version 1 / F  
102000001844

1/8

Date de révision: 08.02.2006

Date d'impression: 08.02.2006

**1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE****Informations sur le produit**

Nom commercial	KIROS EV
Code du produit (UVP)	05925339
Utilisation	insecticide, Acaricide
Société	Bayer Environmental Science 16, rue Jean-Marie Leclair 69009 Lyon France
Téléphone en cas d'urgence	+33(0)4.72.85.25.25
Téléfax	+33(0)4.72.85.27.99
Numéro INRS	+33(0)1.45.42.59.59

**2. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS****Nature chimique**Concentré soluble (SL)  
Bifenthrine 20 g/l**Composants dangereux**

Nom Chimique	No.-CAS / No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) de risque	Concentration [%]
Bifenthrine	82657-04-3	T, N	R20, R25, R43, R50/53	2,15
Polyarylphénol éthoxylé	99734-09-5		R52/53	>= 5,00 - <= 15,00
1-Méthoxy-2-propanol	107-98-2 203-539-1		R10	>= 70,00

**3. IDENTIFICATION DES DANGERS****Indications de risque pour l'homme et l'environnement**

Inflammable.  
Nocif en cas d'ingestion.  
Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**4. PREMIERS SECOURS****Conseils généraux**

Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart.

**Inhalation**

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la coucher au calme. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.



**KIROS EV**

Version 1 / F  
102000001844

2/8

Date de révision: 08.02.2006  
Date d'impression: 08.02.2006

**Contact avec la peau**

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas de manifestation cutanée persistante, consulter un médecin.

**Contact avec les yeux**

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

**Ingestion**

Ne pas faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau. Garder la personne au calme. Appeler un médecin.

**Avis aux médecins**

**Risques**

Surveillance médicale pendant 48 heures au moins.  
Ce produit/préparation contient un pyréthroïde.  
NE PAS confondre avec des composés organo-phosphorés !

**Traitement**

Traiter de façon symptomatique.  
Il n'existe pas d'antidote spécifique.

---

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**Moyen d'extinction approprié**

mousse  
dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
poudre sèche

**Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie**

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:  
oxyde de carbone (CO)  
oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)  
acide chlorhydrique (HCl)  
fluorure d'hydrogène

**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

**Information supplémentaire**

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Refroidir les récipients/réservoirs par pulvérisation d'eau.

---

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**

**Précautions individuelles**

Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces contaminées.  
Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'intervention sur un déversement de produit.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

Tenir éloignés personnes et animaux.  
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

**KIROS EV**Version 1 / F  
102000001844

3/8

Date de révision: 08.02.2006  
Date d'impression: 08.02.2006**Méthodes de nettoyage**

Récupérer le produit par pompage, aspiration ou fixation à l'aide d'un adsorbant sec et inerte.  
Récupérer avec un produit absorbant (par ex. sable, terre à diatomées, liant universel).  
Récupérer le produit et le transférer dans un emballage étanche.  
Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications du chapitre 13.  
"Considérations relatives à l'élimination".

**Conseils supplémentaires**

Informations concernant la manipulation en toute sécurité: voir chapitre 7.  
Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir chapitre 8.  
Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.  
Vérifier également l'existence de procédures internes au site.

**7. MANIPULATION ET STOCKAGE****Manipulation**

Conseils pour une manipulation sans danger

Pas de mesures de précautions spécifiques requises pour la manipulation d'emballages non ouverts; suivre les recommandations habituelles.  
Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit est inflammable.

**Stockage**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.  
Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.  
Éviter une exposition directe au soleil.  
Protéger du gel.

Précautions pour le stockage en commun

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Matériau approprié

plastique barrière coextrudé

**8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE****Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle**

Composants	No.-CAS	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base
1-Méthoxy-2-propanol	107-98-2	360 mg/m <sup>3</sup> / 100 ppm (VME)	2003	INRS (FR)
1-Méthoxy-2-propanol	107-98-2	375 mg/m <sup>3</sup> / 100 ppm (TWA)	05 2003	EU ELV
1-Méthoxy-2-propanol	107-98-2	568 mg/m <sup>3</sup> / 150 ppm (STEL)	05 2003	EU ELV

**Équipement de protection individuelle**

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire.

**KIROS EV**Version 1 / F  
102000001844

4/8

Date de révision: 08.02.2006

Date d'impression: 08.02.2006

Protection des mains	Porter des gants nitrile estampillés CE ou équivalent (épaisseur minimum 0,4 mm). Les laver en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.
Protection des yeux	Porter des lunettes masque conformes à la norme EN166 (domaine d'utilisation 5).
Protection de la peau et du corps	Porter une combinaison standard et un vêtement de type 6. Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.
Mesures d'hygiène	Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever immédiatement les vêtements de protection imprégnés. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage. Travailler dans des locaux bien ventilés.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES****Aspect**

Forme	liquide
Couleur	jaune

**Données de sécurité**

pH	6,5 - 7,5 à 10 %
Point d'éclair	42 °C
Pression de vapeur	1 hPa à 20 °C
Densité	env. 0,96 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Solubilité dans l'eau	soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau)	log Pow: > 6 La valeur fournie concerne la matière active technique bifenthrine.

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactions dangereuses	Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées. Stable dans des conditions normales.
-----------------------	---

**11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

**KIROS EV**Version 1 / F  
102000001844

5/8

Date de révision: 08.02.2006  
Date d'impression: 08.02.2006

---

Toxicité orale aiguë	DL50 (rat) 590 - 2.000 mg/kg
Toxicité dermale aiguë	DL50 (rat) > 2.000 mg/kg
Irritation de la peau	Non irritant. (lapin)
Irritation des yeux	Non irritant. (lapin)
Sensibilisation	sensibilisant La valeur fournie concerne la matière active technique bifenthrine.

---

**12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES****Effets écotoxicologiques**

Toxicité pour les poissons	CL50 (Truite arc-en-ciel ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )) 0,00015 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique bifenthrine.
Toxicité pour les poissons	CL50 ( <i>Lepomis macrochirus</i> ) 0,00035 mg/l Durée d'exposition: 96 h La valeur fournie concerne la matière active technique bifenthrine.
Toxicité pour les daphnies	CE50 (Puce aquatique ( <i>Daphnia magna</i> )) 0,00011 mg/l Durée d'exposition: 48 h La valeur fournie concerne la matière active technique bifenthrine.

**Information supplémentaire sur l'écologie**

## Information écologique supplémentaire

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme sur l'environnement aquatique.

L'écotoxicité du produit n'a pas été évaluée. Les informations sont celles obtenues à partir de produits ayant une structure ou une composition similaire.

**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Produit**

Sous réserve d'observer les règlements en vigueur et, le cas échéant, après accord avec le service de collecte et les autorités compétentes, le produit peut être transporté sur une décharge ou dans une installation d'incinération.

**Emballages contaminés**

Vider, rincer et éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR pour les produits professionnels ou un autre service de collecte comme Eco-Emballages (Point Vert) pour les produits grand public.

**Code d'élimination des déchets**

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

**14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT****ADR/RID/ADNR**

**KIROS EV**Version 1 / F  
102000001844

6/8

Date de révision: 08.02.2006

Date d'impression: 08.02.2006

No ONU	<b>1993</b>
Étiquettes	3
Groupe d'emballage	III
Code Danger	30
Description des marchandises	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (BIFENTHRINE, METHOXY-1 PROPANOL-2)
Prescription particulière	640E

**IMDG**

No ONU	<b>1993</b>
Classe	3
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-E , S-E
Description des marchandises	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (BIFENTHRIN, 1-METHOXY-2-PROPANOL SOLUTION)

**IATA**

No ONU	<b>1993</b>
Classe	3
Groupe d'emballage	III
Description des marchandises	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (BIFENTHRIN, 1-METHOXY-2-PROPANOL SOLUTION)

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

Classement et étiquetage conformément à la Directive Européenne 1999/45/CE (relative à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses) et à ses amendements.

Classification:

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- . Bifenthrine
- . 1-Méthoxy-2-propanol

Symbole(s)

Xn	Nocif
N	Dangereux pour l'environnement

Phrase(s) de risque

R10	Inflammable.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Conseils de prudence

S24	Éviter le contact avec la peau.
S35	Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
S37	Porter des gants appropriés.
S57	Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

Classement France (décision d'autorisation de mise sur le marché)



## KIROS EV

Version 1 / F  
102000001844

7/8

Date de révision: 08.02.2006  
Date d'impression: 08.02.2006

Symbole(s)	
Xn	Nocif
Phrase(s) de risque	
R10	Inflammable.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
POIS	Dangereux pour les poissons
Conseils de prudence	
S 2	Conserver hors de la portée des enfants.
S13	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S20/21	Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.
S46	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
Etiquetage exceptionnel	
	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.
Information supplémentaire	
	Classement OMS: II (Modérément dangereux)
Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Loi du 19/07/76 modifiée et Décret du 10/08/05)	
	Rubrique n° 1172 : Stockage et emploi de substances dangereuses pour l'environnement (très toxiques pour les organismes aquatiques)
Maladies professionnelles	
Tableau(x) Numéro(s) :	
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.
Prévention médicale	
	Art. R. 234-16: Travaux interdits aux jeunes travailleurs âgés de moins de seize ans.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### Autres informations

Texte des phrases R mentionnées au chapitre 2:

R10	Inflammable.
R20	Nocif par inhalation.
R25	Toxique en cas d'ingestion.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R52/53	Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Les renseignements portés dans la présente fiche ont été introduits conformément aux indications prévues dans l'arrêté du 5 janvier 1993 modifié. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de



## KIROS EV

Version 1 / F  
102000001844

8/8

Date de révision: 08.02.2006  
Date d'impression: 08.02.2006

s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.